

bandit, elle l'invita à la suivre dans sa chambre. D'un pas alerte elle devance le soudard à l'étage, saisit la hache d'armes de son époux appendue à la tête de son lit, adresse une courte invocation à la Mère de Dieu, puis attend courageusement l'indigne chevalier. A peine a-t-il franchi la porte de la chambre que Dame Arnould Maillart, brandissant la hache des deux mains, en assène un coup formidable sur le traître et lui fend le crâne. L'homme tomba raide mort. Trois autres chevaliers, auxquels le misérable avait espéré livrer la vaillante femme, moyennant une forte somme d'argent de leur part, montèrent à leur tour l'escalier. Successivement ils furent frappés avec la même sûreté de main et avec la même indomptable énergie. En peu d'instant, quatre corps avaient roulé sans vie sur le sol.

Aussitôt averti, Guillaume Longue-Épée, un des chefs de l'armée brabançonne se transporta sur les lieux du drame, et reconnu dans le principal auteur de l'attentat, le chevalier Messire Olivier de Lynsemael. L'adjudant du duc de Brabant ordonna d'attacher les cadavres des quatre chevaliers à un même nombre de chevaux et de les faire traîner à travers les rues de Liège, tandis qu'un héraut annoncerait aux troupes le crime dont les auteurs avaient été sévèrement châtiés (1).

Il y a près de six cents ans, la Basse Sauvenière, chose assez extraordinaire pour l'époque, contenait plusieurs grandes maisons en pierres (2), non loin desquelles se dressaient des rangées d'autres belles résidences (3). Cette rue était d'ailleurs très fréquentée au XIV<sup>e</sup> siècle et habitée par de nombreux dignitaires ecclésiastiques. Dans d'autres vivaient de cossus bourgeois de divers métiers. Parmi ces demeures on a cité l'hôtel de Henkin Levoz. C'est là que, à l'en croire, le voyageur du XIV<sup>e</sup> siècle, le pseudo-Mandeville, à la mémoire de qui la ville de Liège a justement dédié une de ses rues, est venu se fixer. C'est là, d'après ses propres dires, qu'il aurait écrit, en 1356, l'ouvrage intitulé *Des Parties d'Oultre-Mer*. Nous faisons connaître le véritable hôtel du soi-disant Mandeville à cet intitulé.

La Basse Sauvenière abritait au même temps un Pierre Andricas, vraisemblablement de la famille du communier de ce nom très connu dans l'histoire liégeoise. D'après l'obituaire de la paroisse Saint-Michel de laquelle relevait au spirituel la voie qui nous occupe (4), il serait mort en 1402, mais on retrouve à la même place, quatorze ans plus tard, un Pierre Andricas (5), exerçant la profession de mégissier (6). Serait-ce le fils du précédent?

« Sire Jehan de Perwez » habitait de même à l'époque susdite et au côté gauche de la rue comme Andricas (7). Le maître de Liège, Gilles de Metz, possédait là aussi

un hôtel au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, proche la cure de la paroisse Saint-Michel (1). Parmi les autres propriétés qui, par derrière, aboutissaient alors au canal de la Sauvenière, nous citerons l'hôtel appelé d'abord de la Heaume (Casque), ensuite de la *Coupe d'Or*, en la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle (2). Il formait l'angle de la voie à l'entrée et joignait l'hôtel du *Cerf* (3). C'est ici qu'en certaines éventualités, pour dettes ou autres causes, des personnalités devaient se constituer otages (4). Après l'hôtel du *Cerf* venaient celui de l'*Ours* (5), puis celui du *Lévrier* ou d'elle *Fosse* (6) que tenait en 1450, Jean de Welme, « grand compteur » de la cathédrale (7). Non loin de la maison dite Jean d'elle Loge ou de *Saint-Jacques* (8), toujours à gauche, se dressait à l'angle de la rue appelée maintenant Degrés de la Montagne et jadis *Laide ruelle*, un spacieux immeuble comprenant une série d'habitations que mettait en location la fabrique de l'église paroissiale Saint-Michel (9).

Du même côté de la rue avait sa demeure, en la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, Jacques Curtius, père du renommé Jean Curtius (10). Il avait pour voisins immédiats le bourgmestre Guillaume de Bex et la famille d'Emale. La maison Curtius échut en 1579 à Louis de la Thorette, procureur (11).

Des autres bâtiments de la Basse Sauvenière, il faut nommer ceux des *Chamberlains* (12), de l'*Homme Sauvage* (13), du *Cygne* (14), de la *Vanne* (15), du *Mouton blanc* (16), des *Armes de France* (17).

A droite de la rue habitaient au XV<sup>e</sup> siècle, Walther de Palais et Pirson, secrétaire de la cour des Douze du Pays (18), maître Gérard, sculpteur (19), etc.

Plusieurs institutions religieuses ont résidé rue Basse Sauvenière, mais aucune ne s'y est installée d'une façon définitive en dehors des refuges mentionnés plus

(1) 1454 : Maison d'elle *Vesture Saint-Michel* joint. d'amont à sire Paulus Limont, d'aval à Maître *Giele de Mets*, et par der. à Moese. (Par. *Saint-Michel*, r. 1454, f. 3 v°.)

(2) 1473 : Maison d'elle *Coppe d'Or* et qui jadis estoit appelé l'hostel de *Healme* joint. à l'hostel de *Chierf*. (EL, *Grefse Bourguignon, saisines*, r. 2.) — 1528 : Maître Art. de Juzaine, procureur en la maison d'elle *Coppe d'Or*, en la Basse Sauv. (EL, *Oblig.*, r. 19.)

(3) 1350-1454 : Maison de *Healme* fais. le tournant d'elle Savenier sur Moese, joint. d'amont al hosteit de *Chierf* et allant par derrière jusqu'à Moese. (Par. *Saint-Michel*, r. 1454, f. 29 v°. — EL, r. 1, f. 142 ; r. 3, f. 42 v° ; f. 101 v° ; r. 13, f. 159 ; *Carmes en Ile, Stock* 2, f. 109. — *Cathéd.*, C. des *Tenans*, r. 2, f. 81. — CESL, t. V, n° 2399.)

(4) CESL, t. V, n° 2323.

(5) 1416 : Arn. Rigelle, demeurant en l'hôtel de l'*Ours*. (CESL, t. V, n° 2181. — Par. *Saint-Michel*, r. 1454, f. 29 v°.)

(6) 1439 : *Leverier* en Basse Sauvenière. (*Conv. et Test.*, 779.) — 1501 : Maison d'elle *Fosse* ou de *Levier* en Basse Sauvenière. (EL, r. 58, f. 331.)

(7) 1454 : Maison d'elle *Fosse* que tient prés. Jehan de Welme, grand compteur de Saint-Lambier, laquelle fut jadis le bressine d'elle *Fosse*. (Par. *Saint-Michel*, r. 1454, f. 31.)

(8) Par. *Saint-Michel*, r. 1454, f. 37 v°.

(9) *Ibid.*, r. 1454, f. 34.

(10) CESL, t. V, n° 3591, 4099, etc.

(11) *Couv. des Angés, Stock* 1621-1698, pp. 27 et 31.

(12) 1451 : Maison condit des *Chamberlains* en Basse Sauvenière. (*Cath.*, *Cour des Tenans*, r. 3, f. 115.)

(13) 1597 : *Sauvage Homme* en Basse Sauvenière. (RP, r. 7, f. 136.)

(14) 1480 : Hôtellerie du *Cygne* en la Sauvenière. (*Chron. de 1527*, f. 386, AE.) — 1505 : Maison du *Chigne*, en la Basse Sauvenière. (EL, r. 63, f. 82.) — 1588 : L'hôtel du *Cygne* est cédé à P. Marets. (RP, r. 9, f. 33.)

(15) 1411, 5 déc. : Maison appelée le *Van*, en Basse Sauvenière. (EL, r. 1, f. 278.) — 1454 : Maison de *Vain*, scante en la Basse Sauv. devers le tyer ; joint. d'amont à une maison partenant à Will. d'elle *Violette*, avant parler. (Par. *Saint-Michel*, r. 1454.)

(16) *Gazette de Liège*, 9 février 1767.

(17) *Ibid.*, 16 juin 1794.

(18) Par. *Saint-Michel*, r. 1454, f. 32 v°.

(19) *Ibid.*, f. 31 v°.

(1) Tome V, p. 32.

(2) CVSL, n° 705.

(3) CESL, t. IV, p. 529.

(4) 1406 : Basse Sauvenière, paroisse Saint-Michel. (CVB, 1429. — EL, r. 6, f. 158.)

Jusqu'à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, la rue Basse Sauvenière dépendit de la paroisse Saint-Michel. Depuis la réorganisation des paroisses, à la suite du Concordat de 1801, cette rue est comprise dans la circonscription de la paroisse Sainte-Croix.

(5) EL, r. 2, f. 181 v°.

(6) 1379 : Maison en le Basse Saveniere joint. al maison qui fut Gérard Pinte et le maison *Pirchon Andricas*, le scohie. (*Charte du temps.*) — 1454 : Maison ki fut *Pire Andricas* qui tient à prés. Henry Bulkin, joint. d'aval à Oudelon le fèvre, d'am. à un cortil. all. par der. à Moese. (Par. *Saint-Michel*, r. 1454, f. 38.)

(7) 1454 : Maison qui fut Sire *Jehan de Perwez*, joint. d'amont à Sire Ernult Vico et par der. à Moese. (Par. *Saint-Michel*, r. 1454, f. 36.)

haut. Ainsi les Capucines, avant de s'établir Hors-Château séjournèrent quelques mois de l'année 1626, dans une petite maison dénommée *Bethléem* (1). Ainsi encore, la congrégation des religieuses de Notre-Dame des Anges débuta, en 1618, dans une maison voisine de celle du curé de Saint-Michel, Sébastien Hustin, leur fondateur. Elles s'éloignèrent quelques années plus tard pour s'installer en Avroy (2). En des siècles antérieurs, le prieuré de Saint-Séverin en Condroz dut également avoir un hôtel en la Basse Sauvenière (3), non loin d'un béguinage dit *delle Chapelle* qui doit avoir été fondé, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, par Isabelle de Clermont, veuve de Jean Boileau de Grandville, car les béguines de cet asile étaient obligées d'assister, en l'église Saint-Michel, aux anniversaires célébrés pour les âmes de cette dame et de son mari (4). Il ne paraît pas avoir eu longue existence.

Un tout autre établissement avait, à cette époque, son siège à gauche à l'extrémité de la voie près des degrés des Bégards. C'était à peu près l'unique habitation qui s'éleva au delà de la voie dite présentement Degrés de la Montagne. Il s'agit de l'étuve Muguet qui, primitivement avait un but sanitaire, puisqu'elle était une maison de bains. Dès le XV<sup>e</sup> siècle, elle avait dégénéré en un antre innommable, d'autant plus facilement qu'elle se trouvait isolée et dans un jardin (5). C'est elle évidemment que, en la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, l'on désignait communément la *male maison* (maison mal famée) (6), point de départ d'une triste renommée locale, trop justifiée en des temps plus rapprochés de nous. Quant à la vieille étuve Muguet, dès la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle elle était transformée en *stordoïr* ou pressoir (7).

La construction principale de cet établissement était fort solide ; mais il y avait alors en Basse Sauvenière beaucoup de maisons bâties, le rez-de-chaussée en pierre, l'étage ou les étages en bois, en clayonnage, bien qu'elles appartenissent parfois à des gens de condition. Tel était le cas pour la grande maison qui fut vendue successivement à Hellin de Temploux, à Gonthier d'Omalte, dit Maillart de la Sauvenière, puis à Guillaume

de Horion, chevalier, qui eut une fin tragique, et à Herman de Zanctis, chanoine de la petite Table, à Saint-Lambert (1). Il arrivait qu'on vendît un étage séparément (2). Pourtant les immeubles entiers n'avaient pas une valeur considérable. En 1400, on acquérait une de ces habitations au prix de 50 florins de Hollande (3). D'autres étaient louées seulement moyennant cinq marcs et quelques sous (4).

La rue Basse Sauvenière ne fut nullement épargnée dans l'incendie général allumé en 1468 par les soldats de Charles le Téméraire. Les maisons brûlées furent réédifiées successivement, assez vite (5). En 1478, l'emplacement d'une des résidences réduites en cendres fut acquise par Guillaume Botton, échevin, et sa femme, qui y firent bâtir une belle habitation, laquelle passa ensuite à Jacques de Wandre, second mari de la veuve Botton, et, en 1518, à Jean le Berlier, ancien bourgmestre de Liège (6). Mais la rue avait repris depuis quelque temps sa prospérité de jadis. Les hôtels occupés par la noblesse s'y multipliaient (7). Lors des incidents qui suivirent la prise du château de Huy en 1595, c'est en la Basse Sauvenière, que le seigneur de Brialmont de Fraiture, impliqué dans cette affaire, fut longtemps détenu prisonnier (8). Là aussi avaient leur hôtel Jean Jugius, échevin de Liège de l'an 1576 à l'an 1606, conseiller privé d'Ernest de Bavière, conseiller de la Cour féodale, etc. (9), ainsi que P. Hassar, médecin réputé (10).

Depuis le moyen âge, on l'a vu, la rue était bordée de maisons des deux côtés, sauf sur la partie au delà de la rue Degrés de la Montagne, où, en général, à gauche et à droite, se continuaient les jardins des hôtels du Mont Saint-Martin. C'est pour relier ces jardins que de petits ponts étaient jetés par dessus la voie moyennant une modique redevance à payer au prince et à la Cité (11).

On sait de quelle considération la Basse Sauvenière jouissait autrefois. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on y avait laissé s'ouvrir une maison de rendez-vous. D'après le registre de capitation paroissiale de l'an 1736, il ne se rencontrait qu'un seul cabaret dans toute la voie. Comme plus anciennement, les habitations appartenaient alors en immense majorité à des personnes de qualité. Maints prêtres y avaient leur domicile.

On y remarquait aussi quelques négociants dont les Mirbach, « marchand de chocolat » et Wilmart, « loueur de carrosses ».

À côté de ces demeures bourgeoises, que de maisons seigneuriales au XVIII<sup>e</sup> siècle encore ! Nommons celles

(1) ERNST, TS, p. 197.

(2) Une de ces deux maisons appartenait au XVI<sup>e</sup> siècle à Noël de Kemexhe qui, en 1583, la céda à Jean de Hermalle. Située à droite, elle joignait par derrière le fond du refuge des chanoines d'Aix. (Couv. des Anges, Stoc 1621-1698, p. 664.)

La seconde demeure qu'a occupée la communauté de N.-D. des Anges, et qui avait été cédée à Sébastien Hustin, son fondateur, se trouvait à gauche en face de la maison de Jean Méan, procureur. (Ibid., pp. 90 et 106.) Après le départ des sceurs, le siège du couvent arriva aux mains de Benoit Sacré, curé de Saint-Michel, aussi directeur de la congrégation religieuse, lequel le transmit en 1643, à Wathieu-Denis de Loncin, chapelain. (Ibid., p. 53.) Il s'agissait plutôt là de cession par mode de bail emphytéotique. La propriété dépendait effectivement de la communauté des Anges. Elle fut occupée en 1682 par le chanoine Jean Rensotte. (Ibid., p. 673.)

(3) 1431 : Maison en Basse Sauvenière, joignant a prieuré de Saint-Séverin. (Man. du temps.)

(4) Obituaire de Saint-Michel.

(5) 1471 : Cortil condit le stueve Mughet en le Basse Sauvenière joind. vers Saint-Lambert, au cortil de Corswarem ; vers Saint-Jean-Evang. ale rivière de Mousse, emprès de Rolandgoffe, vers Saint-Martin au royal chemin et vers le postice des Begars à une ruelle qui deskent en Mousse. (EL, r. 32, f. 35 v<sup>o</sup>.)

(6) Charte de l'abbaye Saint-Jacques, du XV<sup>e</sup> siècle.

(7) 1454 : Stordeur qui fut ja stuve, desseur Rolangoffe, a desous delle tenure de Severin, joind. d'amont et d'aval aux werixhas, vers l'leal des Beghines a rival et vers Saint-Martin audit Severin. (Par. Saint-Michel, r. 1454, f. 38 v<sup>o</sup>.)

(1) CESL, t. V, n<sup>o</sup> 1942 à 1944.

(2) Ibid., n<sup>o</sup> 2696.

(3) Ibid., n<sup>o</sup> 1963.

(4) Par. Saint-Michel, r. 1454, f. 34.

(5) CESL, t. V, n<sup>o</sup> 3160.

(6) C. DE BORMAN, Les Echevins, t. II, p. 57.

(7) Notons outre les maisons déjà citées, celles de Jacques de Morialmé, d'Arnold de Juzaine, du curé de Saint-Michel. (CESL, t. V, n<sup>o</sup> 3594, 4099, etc.)

(8) BIAL, t. XXIII, p. 95.

(9) C. DE BORMAN, Les échevins, t. II, p. 225.

(10) RP, r. 6 (1584-1594), f. 228.

(11) 1563 : Octroi de faire une volsure pour aller d'un jardin à l'autre aux Begards, pour Guill. Wachterdonck parmi deux aidans 16 sooz. (CF, r. 249, f. 79.)

du comte d'Argenteau, et de la veuve du bourgmestre Tombeur ; le baron d'Aubaye habitait en appartement. Autres habitants de cette rue, en 1736 : Gruten « praticien », Burdo, médecin, le commissaire Frérart et Timmerman, notaire et receveur de la ville.

Le barreau surtout était représenté rue Basse Sauvenière. On n'y comptait pas moins de huit avocats : Brasine, Cloes, Devisé, Dressens, Frésart, en même temps échevin de la cour de Jupille, Pirlot, Raick et Slins, auxquels il faudrait ajouter de Hasque, commissaire et procureur, Kinable, procureur, et Remy Goffar, prélocuteur.

Plusieurs demeures seigneuriales de cette époque sont encore debout, mais elles n'ont plus la richesse d'autrefois. Constatons, à ce propos, que la façade, construite en 1723, vers la Basse-Sauvenière, de l'habitation appartenant à M. de Lhoneux, et occupée par M. Collin, a été rangée, par la Commission royale des Monuments en 1916, dans la 3<sup>e</sup> classe des édifices civils privés.

Aujourd'hui, les immeubles du côté gauche ont leur façade principale au boulevard de la Sauvenière. Il n'en était pas de même anciennement. Ainsi la grande porte cochère qui donne accès aux ateliers du journal *La Meuse* constituait, en la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'entrée de l'hôtel de Grady de la Neuville.

Lorsque le préfet Micoud d'Umons créa un quai le long du canal de la Sauvenière, la rue Basse Sauvenière perdit beaucoup de son importance. La plupart des propriétaires reportèrent la façade de leur demeure sur le nouveau quai où la foule élégante affluait.

Depuis lors, la circulation, celle du beau monde surtout, a diminué considérablement rue Basse Sauvenière qui a perdu d'ailleurs à tous les points de vue.

La Ville, cependant, cherchait à apporter quelques améliorations à la voie. En 1752, elle avait fait placer six *hurteaux* (bornes de pierre) ou « *heurtoirs* » pour empêcher les charrettes de détériorer les murs des façades (1). Cinq ans plus tard, elle faisait mieux sous ce rapport ; elle élargissait la rue au moyen d'expropriations diverses (2). Le dernier plan d'alignement a été approuvé par arrêté royal du 29 novembre 1840 ; il est mis à exécution au fur et à mesure des demandes de reconstruction.

## Basse Terre

EN — Dès avant l'incendie de notre ville, en 1468, par le duc de Bourgogne, il existait sur Avroy, vers la rue des Guillemins actuelle, une propriété importante qu'on appelait la *Bassetire* qui ne peut être confondue avec la *Bastrie* (3). Est-ce de la désignation de l'immeuble qu'est sorti le nom *Basse Terre* donné plus tard à une portion du territoire d'Avroy que mentionnent plusieurs documents du XIII<sup>e</sup> siècle ? C'est très probable.

## Basse Voie

RUE — La rue autrefois dénommée *Basse Voie*, allait de l'extrémité de la rue de Hesbaye actuelle à la rue *En Brouck*, à Ans. Elle est maintenant comprise dans la rue Basse Chaussée et dans la rue *des Moulins*. Le nom *Basse Voie* lui fut appliqué parce qu'elle formait la partie inférieure de chemins montant vers Ans.

## Basse Wez

RUE — va du commencement de la rue d'Amercœur à la commune de Grivegnée.

S'il fallait se ranger à l'avis, émis un peu au hasard par Jean d'Outremeuse, la rue Basse Wez compterait plus de mille ans d'existence. Ce qui est patent, c'est que la voie était connue plusieurs siècles avant le chroniqueur susdit ; c'est que, depuis sa création jusque fort avant dans le XIX<sup>e</sup> siècle, elle constitua la seule route qui mettait notre cité en communication avec l'Ardenne. Constatation certaine encore, le nom de *Basse-Wez* n'a pas comme tel une origine très ancienne pour toute la voie.

La rue s'étend sur le territoire de deux communes : Liège et Grivegnée. La ligne de démarcation est formée à gauche par l'impasse Chéra, à droite par la rue de la Limite. Primitivement, voire au XV<sup>e</sup> siècle, la voie n'avait pas d'appellation propre, ou du moins fixe (1). Elle était comprise dans l'ensemble du faubourg d'Amercœur. Plus tard, on la désigna *faubourg de Grivegnée* (2) parce que le chemin aboutissait à la localité susdite. Communément on l'appelait *d'vins lès Basses* (dans les Basses), abréviation forcée de *Basse Wez*.

Ce n'est point chose malaisée d'expliquer la formation de cette dernière désignation. A l'entrée de Grivegnée était un hameau connu sous le nom *Wez*, hameau qui, comme la voie dont nous parlons, dépendait de la paroisse Saint-Remacle (3) et renfermait des résidences champêtres dès le moyen âge tenues par des notabilités liégeoises, les de Prés, les de Surllet (4), les de Wez, etc... La partie immédiatement au delà du hameau fut considérée comme à *Haute Wez* — c'est encore le cas — tandis que tout le terrain au pied du coteau, entre ce hameau et l'impasse Chéra formait la *Basse Wez*. Dans les derniers siècles, il fut dit au *Beau Mur*, tandis que la dénomination *Basse Wez* s'étendit à toute la rue commençant au pont d'Amercœur.

Dans les actes des XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, l'orthographe du nom *Wez* a naturellement varié. On rencontre les leçons *Weys*, *Weis*, *Weez*, etc., mais la forme *Wez* apparaît au XIII<sup>e</sup> siècle (5).

Il n'est point difficile d'en produire la définition. La langue wallonne appelle ainsi une « mare ou abreuvoir provoqué par une source ». En vieux français, au con-

(1) 1440 : Court, maison jardin situés au pont d'Amercourt, près du chemin qui conduit à Ways (Wez). (Charte de la collég. Saint-Martin, n° 464.)

(2) *Abrégé de l'Etat de la Cité de Liège en 1612.*

(3) 1395 : Curtis sita in Schopita juxta Pixherotte à Weys, in parochia S. Remacii. (Cart. Sainte-Croix, t. 1, f. 7 v°.)

(4) 1418 : Court, maison, jardin que Mess. Ernuls de Vivier li soloit tenir, seant à Tiege à Weys, laqueil Messire Gile Surllet tient à present. (Cartul. Saint-Mathieu-à-la-Chatne, r. 2, f. 7 v°.)

(5) *Cath., Petit Stock*, f. 53.

(1) RCC, r. 1752-1753, f. 105 v°.

(2) *Ibid.*, r. 1756-1759, f. 64 v°, 66 v°.

(3) 1440 : Maison de pierre, séant en eawe, cortil, etc., condit la *Bassetire* à Avroit, court maison sur la rivière d'Avroit allante derrière jusqu'à la Bastrie excepté qu'il at une ruwallette entre deux. (Conv. et Testam., f. 567.)

traire, *Wez* indiquait un passage d'eau. Il y a eu ici — comme dans tant d'autres mots, substitution du *g* au *w*, car *wes* en français moderne est devenu *gué*. Plus d'une des localités environnantes possèdent une *rue du Gué*, là où est établi le passage d'eau. Aussi Littré fait-il sortir ce mot du wallon *wé* ou *wes* et plus anciennement du latin *vadum*, avec influence du germanique *wat* = « gué ». C'est la saine étymologie de notre terme *Wez* qui, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, est devenu un nom de famille<sup>(1)</sup>.

Il faut entendre Jean d'Outremeuse, se fondant d'ailleurs sur la bonne interprétation du mot *wes*, exposer l'origine du hameau de ce nom. Ainsi que dans une série d'événements narrés par lui, il attribue le rôle principal à un membre de la famille des Prez. Cet acte de népotisme... historique est à relever. Le héros est Jean des Prez qui, en 887, se serait d'abord fait ermite, puis prêtre, et aurait établi son *ermitage* avec chapelle à l'issue d'un bois, sur la rivière de l'Ourthe dans le village de Grivegnée. Durant les quarante années que ce des Prez aurait vécu sur cette terre, très saintement, Dieu se serait manifesté en sa faveur par de nombreux miracles. « Il arrivait tant de monde près du religieux », continue le facétieux écrivain, « que plusieurs personnes vinrent dresser des maisons de ce côté. Celles-ci se multiplièrent à tel point qu'elles constituèrent bientôt une belle *vilhete* vis-à-vis du *weis* (gué) où les chevaux passaient l'eau ainsi que les bateaux qui transportaient la foule aux prés, à côté de la chapelle de Jean des Prez dédiée à Saint-Capraise. Comme cette *vilhete* s'élevait près du *weis* (gué), on la nomma *Weez* en souvenir du passage d'eau établi là<sup>(2)</sup>. » Il va sans dire que Jean d'Outremeuse est seul à consigner pareil conte.

Nous ne sommes pas de ceux qui pensent qu'un **cours d'eau** longeait dans les siècles anciens le coteau de Cornillon. On ne peut nier que le niveau du sol de Basse Wez fut autrefois très bas et que celui-ci a été fréquemment ravagé par les débordements de l'Ourthe.

Ces conditions du terrain ne permettent pas de conclure à l'existence ancienne d'un lit de rivière le long de Basse Wez. Il faudrait lui attribuer une largeur extraordinaire ; car, dans tout le quartier, on rencontre le même sol : couche végétale à la surface, terre argileuse ensuite et, enfin, lit de gravier. Jean d'Outremeuse, d'ailleurs, ne cite pas le cours d'eau. La composition du sol de la partie basse de l'Est de la ville s'explique aisément par les incursions fréquentes que faisaient, dans les terres basses dont il s'agit, les eaux de l'Ourthe et de la Meuse, au moindre débordement. De cette façon s'alimentaient les marais d'Outre-Meuse desquels émergeait une végétation luxuriante. De cette façon aussi se sont produits ces énormes dépôts limoneux qu'on retrouve partout dans le sous-sol du quartier.

Les marécages étaient encore entretenus par divers petits ruisseaux qui descendaient du coteau de Cornillon. Aux siècles éloignés et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, un gros filet d'eau longeait l'impasse Chéra et y mouvait

un moulin<sup>(1)</sup>. Lorsqu'on a effectué les travaux de fortification de la Chartreuse vers 1818, le cours d'eau fut mis à sec<sup>(2)</sup>. Naguère, à côté de la rue de la Limite, subsistait le ravin qui recevait cette eau.

Combien d'autres sources affluaient autrefois du mont Cornillon vers la plaine avoisinante ! En 1568, les habitants de Péville (Grivegnée) intentaient un procès aux maîtres de la houillère appelée alors *de Wez*, en les accusant d'avoir fait tarir leurs venues d'eau<sup>(3)</sup>.

Un ruisselet connu depuis de longs siècles est celui qui a donné son nom à la rue où, à Grivegnée, il coulait rue *Picherotte* (*Pisseroule*). On le trouve mentionné dès le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>(4)</sup>. Cette eau n'a cessé de s'épancher dans la même rue. Son réservoir se voyait récemment encore à ciel ouvert vers le milieu du chemin près du rocher.

Non loin de la Picherotte, nous avons vu aussi, coulant également à ciel ouvert, dans l'impasse Henvart à Grivegnée, une eau sulfureuse très réputée chez les Liégeois. Les hydrologues connaissent cette source sous les noms de *Basse Wez* ou du *Beau Mur*, parfois de la *Bonne Femme*. Son eau, dénommée vulgairement *li flairante êwe*, à cause de son odeur *sui generis*, jaillissait jadis du milieu d'un jardin et formait une fontaine où les amateurs arrivaient nombreux, même au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le naturaliste Richard Courtois s'en est occupé en 1828 ; il croyait pouvoir les comparer aux eaux d'Aix-la-Chapelle : « C'est », exposait-il, « une source très abondante d'eau sulfureuse froide. Elle est assez employée, mais le voisinage des eaux d'Aix-la-Chapelle est cause qu'on a ordinairement recours à ces dernières dans les maladies qui réclament l'emploi de cette espèce d'eaux minérales<sup>(5)</sup>. »

Courtois ajoutait que le docteur Calès avait projeté, vers 1823, d'ériger, à cet emplacement, un établissement de bains, mais il n'indique pas les motifs qui ont empêché la réalisation de ce dessein.

Cette eau circule maintenant dans un tuyau en plomb puis se rend dans un large réservoir en maçonnerie, installé en septembre 1885, au bas de la rue Kinet à Grivegnée. Le docteur Poskin, qui visita cette source en 1888, a fait l'analyse de son eau<sup>(6)</sup>, ainsi que M. L. Grosjean.

Il paraîtrait qu'il y avait autrefois, en la même localité, deux sources minérales. Le fait est que, aux environs, rue du Beau Mur notamment, nombre de puits recèlent une eau ferrugineuse, à dose très accentuée, ce qui ennuie considérablement les ménagères.

Ce n'est évidemment à aucune de ces venues d'eau

(1) « Moulin de Basse Wez ». (*Cathédrale, DO*, r. 1735-1742, f. 99.)

(2) BOVY, *Promenades historiques*, t. II, p. 6.

(3) *Jugements et sent.* 16 juin 1568, r. A/60 et 18 août même année. Les maîtres de cette houillère devaient être Gilles de Mollin et consorts, qui avaient obtenu le 13 sept. 1546 la permission d'exploiter la houille sous les voies et werixhas de Wez, de Grivegnée et de Péville. (*Voirs-Jurés des charbonn.*, r. 13, f. 217.)

(4) 1323 : A Weys au lieu condist ale Pisselotte. (*Cour féod.*) — 1363 : Deux assises condit Scopita séantes delez les Pischerottes à Weez. (*Cart. Sainte-Croix*, f. 318.) — 1395 : Curtis sita in Schopita juxta Pixherotte à Weys in parochia S.-Remacli. (*Cart. Sainte-Croix*, r. 1, f. 239 v<sup>o</sup>.)

(5) *Recherches sur la statistique de la province de Liège*, 1828, t. I, p. 135.)

(6) GOBERT, *Eaux et fontaines publiques*, à Liège, p. 293.

(1) Louis de Wez. (*CVB*, p. II.) — 1301 : Johans de Weis. (*BORMANS, Le bon Métier des tanneurs*, p. 273.)

(2) T. IV, p. 25.

que Jean d'Outremeuse faisait allusion en parlant d'un passage d'eau par bateau et par chevaux, passage d'eau d'où serait sorti le nom du hameau de *Wez*. On a comblé, vers 1880, pour la construction du pont reliant Grivegnée à Froidmont, le bras de rivière qu'on désignait sous le nom de biez du moulin de Jodry. Ce biez et ce moulin existaient du temps de Jean d'Outremeuse et certainement il y avait un service de bateaux entre le moulin et la terre de *Wez*. Ce service fut remplacé par un petit pont, dans les siècles suivants. Rien n'établit toutefois que le passage d'eau qui fut établi là est celui que Jean d'Outremeuse a voulu signaler. Le biez longeait le côté droit de la voie pavée de la rue Haute-Wez, à la distance de quelques mètres seulement. Un reste de mur d'eau était debout, naguère encore, à une cinquantaine de mètres en amont du nouveau pont. Il indiquait le tracé que suivait le biez. C'est ainsi qu'au premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle aucune maison n'était bâtie au côté droit de la rue Haute Wez, dans sa première partie tout au moins. La rivière joignait donc anciennement la route. A chaque crue un peu considérable, la rue Haute Wez se trouvait envahie par les eaux. A plus forte raison, cette voie, étant moins élevée au XIV<sup>e</sup> siècle que de nos jours, devait alors être submergée très fréquemment. De là, a pu venir la nécessité, à certaines saisons, d'un passage d'eau sur ce point de la route. Serait-ce celui-là qu'avait en vue Jean d'Outremeuse ou celui pratiqué sur le biez (1) ?

La rue Basse Wez, nous l'avons dit, était la seule pour aller de Liège vers l'Ardenne, le pays de Stavelot et le Luxembourg. Par là dut s'opérer en 1468, l'exode des malheureux Liégeois qui, pour se soustraire à la vengeance barbare des Bourguignons, se réfugièrent dans les *bois de l'Ardenne*. C'est sur cette route que, en avril 1482, se passa le terrible drame dans lequel périt le prince-évêque Louis de Bourbon.

Wez et Basse Wez ont été plusieurs fois le théâtre de **tristes événements**. A diverses reprises, lors des engagements militaires dont la Chartreuse fut l'objet, les maisons de ces localités furent bombardées, pillées ou brûlées, en 1691 notamment. Le 14 octobre 1702 encore, de Millon, officier français, commandant de la Chartreuse, fit mettre le feu dans tout Basse Wez.

C'est pourtant pour empêcher des actes de violence du genre qu'une **fausse porte** dite aussi *hamaide* avait été aménagée depuis le moyen âge à l'extrémité de Basse Wez, vers la rue de la Limite, non loin de la Bonne Femme (2), et de l'endroit dit à la Croix, dès le XIII<sup>e</sup> siècle (3). Cette fausse porte ne fut démolie qu'en septembre 1759 (4). Il y avait là un perron qui servait de délimitation territoriale. On l'avait fait disparaître

en même temps que la porte. Le Conseil de la Cité en ordonna le rétablissement le 22 juin 1792. On ignore ce qu'il est advenu de cette décision.

Il y a six ou sept siècles, on admirait sur le coteau avoisinant à gauche la rue Basse Wez, comme à Grivegnée et dans les divers faubourgs de notre cité de ce temps, de longues rangées de **vignobles** (1). Ces vignobles continuèrent dans la suite à être cultivés le long de la rue Basse Wez. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les capitations de l'époque le prouvent, un assez grand nombre de travailleurs s'y occupaient exclusivement de la culture de la vigne. Au premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, il y avait encore des vignes sur les hauteurs voisines. Au moyen âge ces vignes relevaient de diverses communautés religieuses, des Chartreux, des Prémontrés et de l'abbaye Saint-Laurent. Cette dernière céda, dès le commencement du XV<sup>e</sup> siècle les gisements de houilles situés sous ces vignes à des entrepreneurs (2) qui y creusèrent des charbonnages dont nos annales font mention.

Quant à la **voie même** de Basse Wez, jusque bien avant dans le XIX<sup>e</sup> siècle, elle était bordée à son entrée d'une double file de maisons commerçantes.

Dans les deux derniers tiers de la voie, les maisons se faisaient extrêmement rares. Presque toutes étaient basses, n'ayant aucun étage, un simple rez-de-chaussée, parfois elles étaient couvertes de chaume et placées au milieu de jardins.

Ces jardins et des terres arables, clôturés de haies ou de murs, occupaient les grands intervalles séparant les bâtisses. Au XVIII<sup>e</sup> siècle et au commencement du XIX<sup>e</sup>, ces terres étaient, en bonne partie, mises en culture par les Pirnay, les Foidart, les Renson, *coltiers* qui ont eu longtemps, dans la localité, des représentants s'adonnant à la même industrie.

Au nombre des autres travailleurs de la rue Basse Wez, on rencontrait surtout, au XVIII<sup>e</sup> siècle, des drapiers, des potiers et des cloutiers.

En 1736, *les Basses et Wez*, d'après la Capitation de la paroisse Saint-Remacle, comprenaient 98 ménages et un peu plus de 400 habitants.

Naturellement toute la rue Basse Wez ne faisait point partie de la voirie urbaine. C'est pourquoi en 1717, les États firent élargir et améliorer la voie en maints endroits. Pour assurer la liberté du chemin, Joseph-Clément de Bavière ordonna, le 3 avril 1723, « à tous ceux qui avaient des héritages voisins du chemin royal tendant du pont d'Amercœur à Chénée, de reculer dans les bornes de leur propre fonds, en laissant au dit chemin la largeur de 25 pieds (3). » Quant à l'entretien du pavé, sur la section du pont d'Amercœur à la rue de la Limite, il incombait à la Cité (4); sur la section der-

(1) Un passage d'eau a existé à une époque très reculée près de Wez. Son établissement est attesté par cette phrase que nous extrayons d'un titre qui date des années 1272 à 1275 : *Apud Wez sunt thelonium et pontenagium que tenet violent. dominus Barretus. (Cathédrale, Petit Stock, p. 53.)*

(2) Séante allé *hamaide*, à Weys joindant alle voie et à *biet de molien* de Jodry. (*Charte de Saint-Jacques*, de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.)

(3) 1263 : *Loco dicitur alle Croix à Weis. (Hospice de Cornillon, r. 3, f. 31.)*

(4) *RCC*, r. 1759-1761, f. 51 v<sup>o</sup>.

(1) 1362 : H. Bellot le *vingneron* relève une court, maison, jardin *vingne* stesant à Weize joind. la tenure Gerar de Chinstrée et le tenure Gilles de Brahier le bresseur du pont d'Amercœur. (*Stock Sainte-Cather.*, r. 1440-1480, f. 87 v<sup>o</sup>.) — 1450 : *Vigne* gisant en le hauteur de pont d'Amercœur desous le fontaine condist de Tombeaul. (*CA*, r. 27, f. 200 v<sup>o</sup>.)

(2) *Cart. Saint-Laurent*, lib. I, f. 206.

(3) *Etats*, liasse *Chemins*.

(4) *RCC*, r. 1750, f. 151.

nière, l'ouvrage s'effectua à diverses reprises aux frais de la Cité et des États <sup>(1)</sup>.

Nonobstant les mesures prises au XVIII<sup>e</sup> siècle par les autorités, nonobstant les plans d'alignement approuvés par arrêtés royaux des 29 avril 1887 et 17 mars 1900, la rue Basse Wez figure parmi les voies dont le tracé est le moins régulier. C'est pourquoi le Conseil communal en 1925 a adopté un plan d'expropriation par zones pour l'aménagement des carrefours des rues Basse Wez et Lairesse, Saint-Remacle et Valdor.

Sous d'autres rapports, d'heureuses transformations ont été introduites. Des constructions nombreuses se sont élevées depuis le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle sur divers points de la rue.

Parmi ces constructions, se trouvent plusieurs **bâti-ments communaux**. En 1861 et en 1863, la Ville fit l'acquisition de terrains donnant rue Basse Wez et rue Lairesse, pour y édifier trois écoles : une de garçons, une de filles et une école gardienne. Les travaux furent adjugés au prix de 93.000 fr. Le local de **l'école de filles** est rue Basse-Wez.

En 1878, le Conseil communal jugea bon de déplacer le Jardin d'enfants. Dans ce but, il acheta un autre terrain sur l'emplacement duquel est construit l'établissement. L'entreprise de l'édification de cette école s'éleva à la somme de 126,800 fr. (n<sup>o</sup> 83).

A côté du Jardin d'enfants, **les Sœurs de la Providence** desservent une école primaire gratuite et libre pour filles (n<sup>o</sup> 85). Elle a été fondée en 1875 par M. Guillaume Dallemagne, ancien administrateur-gérant de la Société de Sclessin.

Le plus important monument de la rue Basse Wez est certes celui qui a son siège au n<sup>o</sup> 155 : **l'Asile de la Vieillesse**. Dans un rapport adressé au Collège échevinal le 17 février 1866, la Commission des Hospices manifestait l'intention de transférer **l'hospice des hommes incurables** aux extrémités de la commune. Le local de cet établissement bienfaisant, qui avait, en dernier lieu, son siège à l'ancien quai des Pêcheurs <sup>(2)</sup>, avait été aliéné en 1881 pour l'érection, sur son sol, de divers Instituts universitaires. La Commission des Hospices profita de la circonstance pour hâter l'édification d'un nouvel et vaste asile à l'usage des vieillards des deux sexes. Ce sont les terrains dits des Prébendiers qui furent choisis pour les installations projetées.

L'autorisation royale préalable à la construction de ces locaux fut accordée le 13 mars 1888. Le 23 mai, les travaux purent être mis en adjudication. Ils ont été entrepris immédiatement et poursuivis avec activité par les adjudicataires, deux Bruxellois, Mège et Snaps.

L'hospice, tel qu'il a été conçu et construit, est à coup sûr un établissement modèle. Ses bâtiments avec leurs préaux et leurs dépendances se développent sur une superficie de trois hectares <sup>(3)</sup>. L'ensemble de l'édifice

a la forme d'un grand rectangle de 185 mètres sur 170. Tous les soubassements sont en pierres de taille. Celles-ci ont été livrées, au total de neuf cents mètres cubes, par les carrières d'Ognée et de Sprimont. Pour les parties en maçonnerie, il a fallu plus de sept millions de briques qui ont toutes été confectionnées sur les lieux. Quant aux poutres et autres ouvrages en fer, ils ont été produits par les ateliers de la Société Cockerill. Pour niveler les cours et les terrains voisins, on a dû opérer des remblais énormes se chiffrant par environ 80,000 mètres cubes. Cette œuvre importante a été conduite à bon terme en juillet 1891, sous la direction de l'architecte Gaspard. Les plans sont d'un architecte bruxellois. La construction et les aménagements ont nécessité une dépense de 1,610,002 fr. 45.

Le personnel de l'établissement comprend 1 aumônier, 34 sœurs de la congrégation de Saint-Charles Borromée <sup>(1)</sup>, 24 infirmières et servantes laïques <sup>(2)</sup>, 1 concierge et un chauffeur-mécanicien. Le prix de revient journalier par hospitalisé, de 4 fr. 72 c. en 1922, est passé à 5 fr. 41 en 1923. Actuellement, le chiffre des hospitalisés est de 590, dont 360 hommes et 230 femmes. Les vieillards valides peuvent sortir les dimanches et les mardis toute la journée, ainsi que les jeudis après-midi.

Très sagacement aménagé, à pavillons isolés, cet asile répond on ne peut mieux au but poursuivi. Les bâtiments n'ont pas échappé aux ravages de la guerre 1914-1918. Pendant le bombardement des 6 et 7 août 1914, deux obus lancés sur l'Asile ont plus ou moins endommagé une façade intérieure, percé les toitures en trois endroits et occasionné maints dégâts à l'intérieur des locaux. L'explosion de ces projectiles n'a pas brisé moins de 5 à 600 vitres de l'établissement.

Une forte partie de l'hôpital de Bavière ayant été distraite pour être affectée aux soldats allemands malades et blessés, l'Administration des hospices décida la création d'un service de médecine, dans un des pavillons de l'asile de la Vieillesse. Ce nouvel hôpital, ouvert le 26 octobre 1915, avait été réservé aux indigents liégeois sérieusement malades. C'est là qu'ont été soignés de nombreux « chômeurs » belges qui avaient été conduits de force en Allemagne. A raison de leur santé, profondément altérée, il fallut, à leur retour, les transporter d'urgence à l'hôpital. Bon nombre y sont morts.

De plus, à partir du 7 octobre 1918, le service de chirurgie de l'hôpital de Bavière fut entièrement transféré au même asile de la vieillesse. En conséquence de ces modifications forcées, maints hospitalisés avaient été installés durant la même période en la Maison Saint-Joseph, quai de Coronmeuse 4.

(1) La « confrairie » établie à Liège en 1689, sous l'invocation de Saint-Charles Borromée, se dévoue depuis près de deux siècles et demi auprès des vieillards et des enfants, sans que ses membres soient liés par des vœux. En 1878, fut érigée la congrégation proprement dite sous le nom *Institut des Sœurs de Saint-Charles*. Le 14 février, les religieuses émirent leurs vœux entre les mains de l'évêque. Dans la suite, leurs constitutions ont été modifiées et complétées le 9 novembre 1881 et le 6 janvier 1907. (SIMÉNON, *Revue ecclésiastique de Liège*, t. VI, p. 400.) On sait que les religieuses ont été approuvées et érigées en personnes civiles par des décrets impériaux des 15 nov. 1810 et 29 janvier 1811. Chaque religieuse touche 30 fr. par mois.

(2) Ces infirmières perçoivent chacune 200 fr. par mois.

(1) RCC, r. 1761-1765, f. 203 v<sup>o</sup>. — *Etats*, liasse *Chaussée Basse Wez*.

(2) V. aussi rues *Grande Bèche* et *Vertbois*.

(3) Le terrain acquis pour l'institution hospitalière mesurait environ 4 hectares 30 arcs ; il a été payé 431,013 fr. 86 c.

En ces toutes dernières années, ont été ajoutées une salle d'opérations, de petites infirmeries et des salles d'isolement.

**La plus-value subie par le terrain** rue Basse Wèz est vraiment extraordinaire. Là où à côté du couvent des Oblats, on avait acheté le terrain en 1892 à 5 francs le mètre carré, il a été vendu trois ans après, à 15 francs ; on le rétrocédait en 1900 et les années suivantes, à 50, 60 fr., voire à 100 fr. Cette hausse d'ailleurs était logique. Elle a été provoquée d'abord par l'installation de l'embranchement du tramway Est-Ouest, allant de Liège à Chênée ; ensuite par l'annonce que l'Exposition universelle allait se faire au quartier des Venues et amener aux environs une animation extrême, un commerce intense. Et l'on ne s'est nullement trompé.

## Bastrie

V. rue des *Guillemins*.

## Batavia

RUE ET EN — Nous n'avons vu mentionner cette rue que dans les manuscrits du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'était une petite artère qui s'ouvrait vis-à-vis l'église Sainte-Aldegonde, non loin de la rue de ce nom. L'appellation *Batavia* a pu venir du nom d'un propriétaire voisin ou de quelque fait dans lequel un Hollandais aurait joué un rôle. La voie s'appelle maintenant impasse du Cygne<sup>(1)</sup>.

Dans la paroisse Sainte-Véronique, il y avait aussi, au siècle dernier, un endroit dénommé *Batavia*. On y comptait en 1736, sept ménages et 24 habitants<sup>(2)</sup>. Cette espèce de petit hameau, dont le nom, pas plus que la précédente appellation, n'a d'origine bien déterminée, devait être situé aux environs de la voie des Grands Champs de Saint-Gilles.

## Batte

Le nom wallon *batte* est synonyme de *digue* ou *quai*; *batardeau* est un diminutif français du vieux mot que nous avons conservé en wallon. On a construit à Liège, dans les siècles passés, diverses *battes*, soit pour améliorer la voirie au bord du fleuve en ville, soit pour mettre des terrains à l'abri des débordements fluviaux, soit pour créer ou pour séparer des biez. Citons les *Grosses Battes*, la *Batte Saint-Jacques*, la *Batte à Pierres*, etc. Nous parlons de chacune d'elles séparément.

## Batte

QUAI DE LA — commence à l'extrémité du quai de la Goffe et se termine rue Hongrée.

Pendant les derniers siècles, le nom *Batte* fut appliqué non seulement au quai de la Batte actuel, mais encore

à ses deux prolongements, dénommés maintenant *quai de la Goffe* et *quai de Maestricht*. Ce fut le 6 mars 1863 que le Conseil décida le sectionnement, en se basant notamment sur la « division bien nette que présente la voie au point où aboutit la rue Hongrée ».

Si ancienne que soit l'appellation *la Batte*, on peut cependant préciser facilement la date d'origine locale de cette dénomination. Il suffit, pour cela, de se rendre compte des transformations dont cette partie de la rive gauche de la Meuse a été l'objet dans le passé. **Le quartier de la Batte** a servi, il y a sept siècles et plus, de premier lieu de séjour aux drapiers liégeois et aux artisans des diverses professions se rattachant à l'industrie drapière. N'avons-nous pas encore aujourd'hui le nom *rue des Foulons* pour nous faire souvenir du métier qui s'exerçait là anciennement?

On eût cherché vainement alors le quai de la Batte. Les rues les plus proches de la Meuse, de ce côté, étaient dites *Sur Meuse aux Tindeurs* (teinturiers), *en Draperie*, *Sur Meuse aux Flamens*, *Sur Meuse aux Foulons*, lesquelles correspondaient en somme à nos rues de la Barbe d'Or et sur les Foulons.

D'ailleurs, la configuration topographique de la localité apparaissait tout autre que de nos jours. Les maisons, élevées sans ordre à quelque distance de la Meuse, avaient leur façade du côté opposé au fleuve<sup>(1)</sup>. C'était là, entre deux rangées de bâtisses, que se trouvait la voie praticable, la rue commerçante. Il en était ainsi au quai des Tanneurs comme au quai des Pêcheurs. Ces deux quais avaient anciennement une seconde ligne d'habitations, tournant le dos à la Meuse ; aucune façade ne donnait sur le fleuve. Les rives de tous les cours d'eau de la ville présentaient la même physionomie. La partie de la rive gauche de la Meuse où l'on voit maintenant le quai de la Batte ne faisait pas, elle, exception à la règle.

On peut facilement se faire une idée de ce qu'était, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, le **futur quai de la Batte**. Pas de quai, pas même de voie pavée en ce temps : une simple berge souvent submergée, remplie de fosses et de bosses. Les vieux Liégeois se souviennent-ils du rivage Sainte-Barbe de jadis? L'emplacement du quai de la Batte offrait à peu près le même coup d'œil en la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

Les chevaux remorquant les bateaux s'avançaient très péniblement le long de la berge irrégulière qui bordait la Meuse. Ce qui ne devait pas faciliter la rude tâche de ces pauvres bêtes, c'était la prise d'eau faite au fleuve pour alimenter le ou les moulins des drapiers. Il est vrai qu'on avait dû y jeter un frêle pont. Le biez a été voûté. Le 19 septembre 1851, la Ville en a fait un égout de forme ovoïde qui commençait à l'extrémité du quai de la Goffe, passait sous les maisons du quai de la Batte et se terminait quelques mètres en aval de la rue Saint-Georges. Cet égout est maintenant condamné. Précédemment, la rivelette s'ouvrait un peu en amont du marché aux fruits et débouchait dans la Meuse à peu près en face de la rue Hongrée.

(1) 1752 : Rue appelée du Cygne autrefois *Batavia*. (RCC, r. 1752-1753, f. 2 v<sup>o</sup> ; r. 1753-1755, f. 78 v<sup>o</sup>.)

(2) *Cap. p. Sainte-Véronique* de 1736.

(1) 1452 : Maison Sur Meuse aux Tindeurs joindant d'aval au *postiche* qui va sur Meuse. (*Man. du temps*.)

Il y a quelques siècles, cette prise d'eau que nous retrouvons sous le nom *Saint-Jehan Rive*, coulait à ciel ouvert, sur tout son parcours.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la plupart des membres de la corporation des drapiers avaient abandonné les environs de la Batte pour habiter définitivement Outre-Meuse. D'autre part, le règne du grand Erard de La Marck, règne qui fut une époque de paix et de stabilité, avait permis à la cité, réduite en cendres en 1468, de se relever de ses ruines et de reprendre presque toute son ancienne splendeur. Sous Corneille de Berghes et sous Georges d'Autriche, les successeurs immédiats d'Erard, la prospérité publique était telle qu'on put songer enfin à entreprendre de vastes travaux d'embellissement intérieur et d'utilité générale, en rapport avec les besoins commerciaux du temps.

Vers l'an 1545, on commença par créer un quai à la Goffe, où les transactions commerciales avaient le plus d'importance, grâce au port. Ce quai fut achevé en 1548 <sup>(1)</sup>. L'année suivante, les chefs de la cité résolurent de prolonger « le lieu et chemin public de la Batte jusqu'à la porte de la Cité <sup>(2)</sup> », soit jusqu'à la rue Hongrée. On se mit donc à élever un mur d'eau le long de la Meuse. Il fallut s'occuper d'exhausser et de niveler le sol et aussi de voûter le biez creusé pour le service des drapiers. On finit par le couvrir en partie, non cependant sans susciter des réclamations de la part de ceux à qui il profitait <sup>(3)</sup>. Il fallut en même temps renverser les quelques vieilles maisons de *Sur Meuse aux Tindeurs* qui faisaient obstacle au nouvel alignement du quai projeté.

Jusqu'alors, le nom *Sur Meuse aux Tindeurs* avait continué à être appliqué à cette section du quartier de la Batte <sup>(4)</sup>. A partir de ce moment, le nom *Sur Meuse aux Tindeurs* fut remplacé par celui de l'ouvrage en perspective. On appela cette partie de la ville *Sur la Batte*, ce qui signifie *sur le quai*. Semblable appellation est très logique. Il n'en est pas de même de celle qu'on lui a substituée au XIX<sup>e</sup> siècle. Le nom *quai de la Batte*, qu'on doit traduire *quai du quai*, constitue, en effet, une drôlatique superfétation que l'usage seul a fait accepter.

Les travaux pour la construction de la Batte furent si considérables qu'ils changèrent notablement le courant de la Meuse, en aval du Pont des Arches. Des habitants de la rive droite se plaignirent même, à ce sujet, à la Cité, de ce que l'eau avait été détournée de sa direction ancienne <sup>(5)</sup>.

Par suite des difficultés diverses que les édiles rencontrèrent dans l'exécution des travaux de la Batte, on procéda en 1575 seulement au pavage d'une partie de

la nouvelle voie longeant le fleuve, car le quai n'était pas construit dans toute l'étendue projetée. Vingt ans après, la rivelette elle-même n'était pas entièrement voûtée et en 1594, la Cité autorisait encore un sieur Mathieu Mathot, qui demeurait *en Draperie* (rue de la Barbed'Or) à voûter le biez derrière sa maison, à condition de faire la même opération sur le reste du cours d'eau « pour l'agrandissement de la Batte ». Par cette mesure, la Cité gagna un espace de terrain de 26 pieds de long sur 13 de large.

Philippe de Hurgés, qui vint visiter Liège en 1615, peu après l'achèvement du quai, a laissé la description suivante de la *Batte* de ce temps :

« Quant au quai qui est comme l'estappe et le marché où se deschargent toutes denrées venues par eau, il est fort large et bien pavé, tout muré de grosses pierres de tailles et à fond de cuve du costé de la Meuse, excepté quelques endroits laissez ouverts pour le passage de ce qui se charge sur les barques ou descharge ou pour la commodité des lavandières et autrement ; où se voient de forts beaux degrez qui servent selon la bassesse ou la creute (crue) des eaux ; et dure ce quai depuis la pointe septentrionale de la ville <sup>(1)</sup> jusques le grand pont (le pont des Arches) qui est une distance de mille pas et large de cent (?) <sup>(2)</sup>. »

La *Batte* que Ph. de Hurgés a décrite si minutieusement supporta, sans trop en souffrir, la terrible inondation de 1643 ; mais un autre débordement, survenu en 1661, ruina pour ainsi dire ce travail. Les magistrats de cette année renouvelèrent le quai et l'élargirent de six pieds <sup>(3)</sup>. L'année suivante, le quai fut pavé depuis la grande Halle jusqu'à l'emplacement qu'occupe le pont Saint-Léonard.

Moins d'un demi-siècle après cette restauration, en 1710, il devint nécessaire de remettre le quai à neuf. C'était l'époque où l'on s'appliquait particulièrement à embellir la ville de jolies promenades. Sur la *Batte*, on planta de belles rangées d'arbres, le long desquels on fixa une balustrade de bois tandis qu'on plaçait un solide garde-fou en fer au bord de la Meuse <sup>(4)</sup>. On travailla encore au quai en 1756, alors qu'on creusa un canal aux environs de la Goffe. En 1766, le Conseil ordonnait à son baumeester de conserver les arbres sur la Batte du côté de la Meuse et d'en faire planter de nouveaux du côté opposé.

Durant la Révolution française, l'Administration négligea de faire les réparations qu'exigeait la condition de la *Batte*. En 1804 enfin, la Ville tenta d'y effectuer les restaurations les plus indispensables. Elle se borna, raconte le chroniqueur Mouhin, à placer « une simple bordée de pieux sur lesquels on mit des pierres sépulcrales qui ne coûtèrent pas grand argent à la commune,

(1) FOULLON, t. III, p. 252. — RH, p. 277. — Ce n'est donc pas de 1661, comme l'a avancé le *Vieux Liège* (année 1897, c. 277) que date la construction première de la Batte.

(2) BARTOLLET, *Consilium juris*, n° 167.

(3) Dans les RCC du 14 janvier 1567, il est fait mention de la veuve Ernôte delle Chièvre qui se plaint « du préjudice occasionné à son moulin et biez de Briexfer, en Draperie, par la Batte, les voussures » etc., construites par la Cité.

(4) 1507 : Maison Sur Meuse à Tindeurs, faisant le tournant de Potiérue, joint, dans la dite Potiérue à la maison de Crexhan et vers Draperie ale brassine delle Stoile. (EL, t. 66, p. 96.)

(5) RCC du 15 sept. 1569.

(1) La cité proprement dite s'étendait jusqu'à la place Maghin.

(2) *Voyages à Liège*, etc., p. 133.

(3) Au pont de Hongrée était une pierre armoriée avec les armes d'Arnold de Kerkom, et de Jean-Pierre de Scheel, bourgmestres de 1661. Elle a été découverte en 1860 et recueillie au Musée archéologique lors de la reconstruction du quai.

Le 13 janvier 1677, le Conseil de la Cité prenait une ordonnance pour les bateliers sur le mode de déchargement successif des bateaux aux ports de la Batte. (R. 1676-1678, f. 109 v°.)

(4) RH, p. 547. — GOSSUART, *Man.* 1153, BUL.

puisqu'elles provenaient de la démolition de la Cathédrale et de Saint-Etienne, où il y en avait en abondance (1) ».

Vers la même époque, on procéda de nouveau, tout le long du quai, du côté des maisons, à la plantation d'arbres qui, une quarantaine d'années après, devaient disparaître définitivement.

En 1856, le mur d'eau du quai étant en très mauvais état, le Conseil communal avisa à le faire reconstruire. Ce ne fut qu'en 1860 que ce travail s'exécuta.

Afin de créer des ports, qui s'étendirent d'abord depuis le quai de la Goffe jusqu'au quai de Maëstricht, il fallut rétrécir de 10 mètres la voie charretière et reculer d'autant, par conséquent, le mur de soutènement du quai de la Batte. Le niveau de la voie fut relevé pour la rendre insubmersible à une crue d'eau aussi forte que celle de 1850. On n'avait pas prévu l'inondation de 1880, durant laquelle le quai disparut entièrement sous les flots de la Meuse. C'est pourquoi, peu avant l'expiration du XIX<sup>e</sup> siècle (2), le mur du quai a été exhaussé de nouveau, en même temps qu'il était procédé à la suppression des ports de la Batte même, de façon à donner à celle-ci plus de largeur. Cet élargissement était rendu nécessaire par la circulation de plus en plus intense sur le quai.

Aussitôt après la construction de la Batte au XVI<sup>e</sup> siècle, la question de la légitime propriété des terrains en dépendant avait été soulevée. Elle fut résolue suivant les dispositions de la paix de Flône, c'est-à-dire que les revenus devaient être partagés entre le prince et la Cité (3).

La solution de ce problème en valait la peine, car la Batte devait bientôt devenir la partie commerçante par excellence de notre ville. Les travaux qu'on venait d'exécuter et qui avaient transformé complètement la localité avaient du reste pour but de faire du quai de la Batte un centre d'activité commerciale. Ce quai servit, en somme, de dégagement au port trop exigü de la Goffe qui, depuis des siècles, était le milieu marchand le plus animé de la cité.

A peine le quai voisin était-il créé que le marché aux bestiaux, dont le siège avait été successivement fixé près du pont d'Amercœur et en Gravioule, fut transféré l'an 1561 (4) sur la Batte, entre la rue Hongrée et la rue Saint-Jean-Baptiste. Le marché s'y tenait encore dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

En 1747, les propriétaires des maisons à proximité de ce lieu de transactions, incommodés par le séjour régulier de nombreux quadrupèdes à côté de leurs de-

meures, réclamèrent le déplacement de ce marché. Les marchands de bestiaux à leur tour firent la même demande. Le prince-évêque répondit à ce désir commun en désignant pour nouveau siège du marché aux bestiaux, la place dite le *Marché Neuf*, vis-à-vis de la rue Pont-Thomas.

En face du marché aux bestiaux du quai de la Batte, au bord de la Meuse, s'établit, peu après la construction de ce quai, un autre marché qu'on appelait la *Bourse* (5).

A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, une partie de la Batte fut aussi affectée aux étalages d'un certain nombre de marchands de légumes et de pots, marchands qui avaient abandonné la place du *Marché* (6).

La foire annuelle avait également trouvé en cette voie un champ propice à ses nombreuses opérations mercantiles ou autres, peu après l'achèvement du quai.

En 1663, de nouvelles idées surgirent dans les régions du pouvoir. Le grand mayeur et les deux bourgmestres firent remarquer au prince que, si on établissait un **marché aux chevaux** certain jour de la semaine et plusieurs foires générales par an, « le trafic en deviendrait plus grand et meilleur, et le commerce plus florissant dans notre dite cité et plus avantageux aux sujets ».

Pour correspondre à ces sentiments, le 5 février 1663 même, le prince Maximilien-Henri de Bavière institua un marché aux chevaux tous les vendredis de l'année, au quai de la Batte encore (7).

Ce qui surtout développa le mouvement commercial de la Batte, ce fut l'érection sur ce quai d'un édifice destiné d'abord à une **Halle aux blés**, mais qui servit dans le principe, plus spécialement d'entrepôt et de local au **Poids public**. Plusieurs historiens se sont trompés en donnant l'année 1545 comme date de la construction de ce monument. Ils auront été induits en erreur par cette phrase de Bouille : « En l'an 1545, les bourgmestres font bâtir une spacieuse maison dite la Grande Halle ou le Poids de la Ville. » L'édifice dont parle cet historien ne peut être que la grande halle de la boucherie, qui existe encore et qui fut élevée, en effet, en l'année 1545. Bouille dit plus loin que la « Grande Halle ou douane » ne fut achevée qu'en 1572 (8). En fait, son emplacement n'était pas définitivement choisi en 1568. C'est ce qui résulte d'un acte officiel du temps (9).

Un autre vieux document porte même que la construction du monument « qu'on dit *des pains perdus* sur la Batte », ne fut commencée qu'en 1574 (10). Lorsque le premier étage fut construit il y eut suspension des travaux. « Longtemps après », ajoute le manuscrit, « le fils du bourgmestre qui l'avait commencée, que l'on nommait Philippe du Saint-Esprit, afin de retrouver quelques dettes que l'on devait à la Cité, l'acheva et au lieu que

(1) On employa à ce travail des pierres tombales appartenant à d'autres églises que celles citées par Mouhin. Ainsi, au Musée archéologique, se voit une dalle tumulaire découverte en 1861 dans la bordure du quai de la Batte. Cette pierre est armoriée. Elle avait servi précédemment à la sépulture de Pierre Boesmans, curé de Saint-Remacle en Mont et de Martin Boesmans curé de Loncin, tous deux chapelains de l'ancienne collégiale de Saint-Martin. Ils sont morts : Pierre en 1661, et Martin en 1624.

(2) Ce mur a encore été exhaussé en 1920 pour le mettre au-dessus du niveau de l'inondation de 1910. Il fallut surélever derechef cet exhaussément à la suite de la crue extraordinaire de 1920.

(3) *CESL*, t. V, n° 4520.

(4) *Cris du Perron*, t. 267, f. 4.

(1) Voir les vues de Blaeu et de Hollar.

(2) *RCC* du 22 mars 1594.

(3) *RE*, t. II, p. 352.

(4) *BOUILLE*, t. II, p. 466.

(5) 1568, 13 mai : Défense de bâtir auprès des deux petites « vieilles anciennes et caducques maisons » qui se trouvent sur la Batte, à la Goffe, qui doivent être converties en chemin ou sur l'emplacement desquelles on pourrait ériger une halle aux grains. (*RCC*, t. 1568-1570, f. 29.)

(6) Les armes des bourgmestres de 1574 étaient gravées sur la cheminée principale. (*ABRY, RH*, p. 312.)

ce devait être pour vendre du grain, on s'en servait pour y mettre des marchandises ». C'était d'ailleurs un moyen de faire payer le droit de soixantième imposé sur les marchandises entrant dans la cité <sup>(1)</sup>.

Ce grand bâtiment dont l'édification aurait coûté 100,000 florins <sup>(2)</sup>, était érigé au milieu du quai de la Batte, en dehors donc de l'alignement des autres constructions. Il était entièrement isolé. Situé entre les rues Saint-Jean-Baptiste et Hongrée, il avait de trente-huit à quarante mètres de longueur. Plusieurs vues, celle de Blaeu entre autres, le représentent assez distinctement. De son côté, Ph. de Hurgés a fait, en 1615, du local de la Douane, qu'on appelait aussi du *Poids public*, une description animée, mais entachée d'exagérations manifestes quant aux dimensions.

« Cette maison », dit-il, « est quelque peu plus longue que large aiant trois estages, capables d'une infinité de marchandises, dont il y a toujours grand nombre qui attend pour y estre pesée avant estre mise sus les barques qui la doibvent emmener ou ès mains de ceux qui la doibvent recevoir. Elle paroist de fort bone grace la regardant de dessus le quay ; ses matériaux sont briques avec la pierre de taille grise aux fenestres, portes et encongures.

» On nous y montra une très grande salle basse pavée de grez, contenant toute la longueur et la largeur de l'édifice c'est-à-dire de 300 pieds en long et de 160 en large. Là se voient douze grandes balances avec lesquelles on *poise* (pèse) toutes les denrées qui sont là attendantes pour estre emmenées, ou avant estre receues et acceptées par les marchands. Au second estage, lequel est divisé en deux salles esgales et ressemblantes se voient des poissons secs de toute sorte comme des merluches, des sèches, rayes, playies, soles, lumandes, stocfisc, cabileau, etc., dont les Liégeois se servent beaucoup à cause qu'ils sont fort eslongnez de la mer et ainsi n'ont-ils que bien rarement la marée fresche qui fait qu'ils se contentent de l'avoir et manger telle. Le tiers estage estoit fermé et nous n'y peumes avoir entrée qui me fait penser que les magasins de poudre à canon, de soulfre, de salpêtre, les provisions de mesches et autres semblables munitions que l'on tient cachées aux estrangers y estoient.

» Ses portes sont en grand nombre à ce que beaucoup de gens et de denrées y puissent entrer et puissent sortir tout à la fois, y estant presque en tout temps si grande que encores il semble y avoir peu d'entrées et d'ysues <sup>(3)</sup>. »

Vers la rue des Foulons, l'espace libre, à côté de la Douane, suffisait à peine au passage d'une charrette ; mais le long de la Meuse, la voie était ample. Les magistrats de la Cité interdirent, néanmoins, aux maréchaux-ferrants, vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, de s'établir sur la Batte « à cause du danger d'incendie pour la Grande Halle ».

Pour que les rouliers eussent un accès plus facile à la Douane, la Cité fit supprimer en 1754 la maison d'un nommé Michel Stasse, laquelle donnait sur un vieil *arvan*, qui conduisait de la rue Sur les Foulons au bâtiment de l'Entrepôt <sup>(1)</sup>. Il y avait, du reste, au delà de cette arcade, une ruelle malpropre, si étroite qu'on ne pouvait y pénétrer avec un véhicule. De plus, elle formait un véritable coupe-gorge, où maintes personnes avaient été pillées et mises à mal par les malfaiteurs <sup>(2)</sup>. On élargit encore ultérieurement les abords de la douane.

A ce moment la **Grande Halle**, comme on appelait communément ce bâtiment, avait été transformée partiellement en salle de comédie. C'est sur la Batte, d'ailleurs qu'avaient été érigés **les premiers théâtres publics** de notre ville. Nous ne nous y arrêtons pas ici, des renseignements détaillés étant fournis sur ce sujet au tome I, *Neuvième partie*, chapitre III, *Théâtre*.

Celui érigé en 1767 périt dans un incendie qui éclata au théâtre même le 1<sup>er</sup> janvier 1805. Grâce à la solidité de la voûte qui séparait le théâtre de la Douane, celle-ci ainsi que les marchandises qu'elle renfermait échappèrent aux flammes. L'édifice, ou du moins, ce qui en restait, fut démoli en 1807. Si puissantes étaient les assises que les entrepreneurs de la démolition préférèrent, par économie, les laisser subsister dans leur intégralité. en se bornant à les recouvrir d'une simple couche de terre de remblai. C'est ce dont on a pu s'assurer lors de fouilles pour canalisation effectuées en 1899 et en 1904, immédiatement au delà de la rue Saint-Georges.

Quatre statues en fer qui ornaient le local de ce théâtre sont conservées dans les jardins de l'ancienne abbaye du Val Notre-Dame, à Antheit, maintenant propriété de la famille Gosuin.

La Batte, même en la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, continuait de présenter aux amateurs des spectacles intéressants, indépendamment du théâtre que nous venons de mentionner, des *baragues* où paraissaient diverses curiosités. De la sorte, en 1781, Guichard fut autorisé à construire une « baraque de bois pour y représenter les ombres chinoises » <sup>(3)</sup>. En 1785, Louis Port, surnommé « l'incomparable hercule » reçut semblable permission <sup>(4)</sup>.

Ce qui se maintient à travers les siècles au quai de la Batte, ce sont les **différents marchés du dimanche**. Eux du moins ont conservé leur vogue et leur animation du temps passé. Pour étudier sur le vif le peuple liégeois, son langage, ses mœurs et ses goûts aussi bien que ceux des ruraux des environs de Liège, il faut se transporter au quai de la Batte, le dimanche. Qu'on ne soit interdit ni par la cohue, ni par le bruit, ni par les expositions sans nombre qui forment là un étrange amalgame.

(1) RCC, t. 1753-1755, f. 83.

(2) *Ibid.*, f. 78.

(3) RCC, t. 1780-1783, f. 68 v<sup>o</sup>.

(4) *Ibid.*, t. 1785-1788, f. 7.

(1) *Cris du Perron*, t. 238, f. 31.

(2) BERGERON, *Voyages en 1610*.

(3) Pp. 146 et 172.

Le commencement de la Batte est, pour la circonstance..., le coin de la rue Neuvice. Là tout près, dès avant huit heures du matin, se fait la distribution des prospectus et des réclames de toutes espèces. Que de milliers de ces papiers s'y répandent chaque dimanche ! La foule est déjà grande sur ce point. Étalagistes en plein air ou émergeant d'entrées de caves, vendeurs de journaux et de chansons, débitants de plaintes — flanqués de tableaux bariolés représentant des scènes de meurtres plus ou moins réelles, mais qui réussissent toujours à éveiller la curiosité facile des badauds —,

ou de *tête pressée*. D'autres gourmets, des campagnards ceux-ci, se restaurent en face de ces débits, dans l'intérieur du *Bouillon* et de préférence sur le trottoir de cet établissement. Pour 35 centimes, ils peuvent consommer bouillon, légume, pain et viande.

Nulle part, la loi des contrastes ne trouve des applications plus nombreuses que sur la Batte. Entre les petits débits de charcuterie en plein air et le *Bouillon*, se voit le spectacle peu attrayant, et surtout peu appétissant, de centaines d'écorchés, de corps sanglants de... lapins fraîchement tués. C'est ici le grand marché des



La Batte en 1790

Cliché Béthune

marchands de chromos, d'enveloppes, de papier à lettres, de fruits, et, à certaine époque, d'almanachs et de calendriers, tout cela crie, chante, hurle, vante la marchandise sur un ton dithyrambique et donne un avant-goût... des marchés de la Batte proprement dite. En quittant ces bagatelles de la porte, le promeneur aspire, dès son arrivée au quai de la Goffe, si la saison est propice, des effluves d'huile brûlée. Ce parfum âcre s'échappe de minuscules établis, posés en plein vent, à hauteur de la main. Là grillent des harengs saurs. Qu'on prenne garde de heurter, à côté, d'autres petites boutiques dont les marchandises reposent sur de frêles tables. On y vend de la charcuterie telle quelle. Des mange-tout vont s'y régaler de foie, de pieds de mou-

Jeannots ; ces quadrupèdes proviennent principalement de la Campine, mais ceux de Gand sont les préférés. On en trouve de toutes dimensions et de robes de toutes couleurs, blottis dans des paniers ou pelotonnés sur le couvercle de ceux-ci.

Tandis que nous sommes en arrêt devant les hôtes des garennes, nous entendons des sons, musicaux si l'on veut, mais qui forment une affreuse cacophonie. Cette voix nasillarde et perçante qui déchire le tympan est celle d'une femme âgée. Montée sur une chaise, la chanteuse *exécute* — l'expression est juste — quelque chanson tirée d'on ne sait quel répertoire, sortant, en tout cas, du gouffre de l'oubli. Le mari, vénérable troubadour à barbe blanche, racle du violon, formant ainsi

un pseudo-accompagnement du chant que goûte avec délices un cercle de mélomanes spéciaux.

Pourtant, au milieu d'un groupe voisin, le progrès musical compte un vrai représentant : un harmonium, près duquel trois hommes *font* la romance sentimentale et la chanson grivoise ou bête, souvent les deux en même temps.

La Batte a d'ailleurs été depuis longtemps le théâtre de prédilection des chanteurs populaires, des Mathieu Moreau, des Hassers, des Martin Simonis. (Le dernier des trouvères liégeois, Hammeler, est mort en Pierreuse, en 1896, à l'âge de 85 ans.)

La Batte est, en outre, la terre promise des charlatans. En voici un, au costume écarlate, au casque de cuivre flamboyant et à la voix caverneuse ; il livre au sexe barbu de la pâte à raser. Tel autre, généreux philanthrope, brûle du désir de vous guérir de quelque mal de dent. D'autres charlatans s'offrent à vous nantir d'étoffes ou de tapis. Plusieurs hâbleurs du même acabit, qui se targuent d'être représentants de l'une ou l'autre importante maison perpétuellement en liquidation, présentent, avec un boniment de circonstance et dans les termes les plus hyperboliques, une occasion toujours exceptionnelle de se munir d'une montre avec chaîne et médaillon, de boucles d'oreille, bague, dé, carnet, crayon, etc., le tout pour la bagatelle d'un franc. Ceux-ci débutent par quelque singerie, un simulacre de tour de passe-passe destiné à provoquer la formation d'un cercle de curieux. Le tour réussit chaque fois.

Voici des détaillants plus prosaïques. Un dégraisseur d'habits se charge d'enlever immédiatement des vêtements les taches les plus rebelles, à l'aide d'un savon particulier dont il fait la vente.

A-t-on brisé un objet de cristal ou de faïence ? Il ne faut point se mettre en peine. Un marchand de *ciment romain* se charge de rendre à cet objet son intégrité première.

Passons rapidement devant la longue file d'échoppes dressées parallèlement au garde-fou. Il y a là une vraie Babel d'objets. Tout s'y confond dans un beau désordre qui n'est pas un effet de l'art, mais un effet de la variété du trafic. Combien de Liégeois et de campagnards y découvrent l'*utile dulci* ! Là sont étalés des articles d'habillement depuis des souliers, venant surtout des environs de Herve, jusqu'au vulgaire bonnet de coton, sans oublier

*Les tissus où le nez grec, camard, aquilin,  
De ses sécrétions rejette le trop plein.*

Il y a aussi des ustensiles de ménage, en faïence, en verre, en fer-blanc, en bois, etc. Cinq ou six arrière-neveux de Barbin tiennent des boutiques bondées de vieux bouquins et de nouveautés plus ou moins fraîches. Désire-t-on une pipe, une blague à tabac, un porte-monnaie, un cachet à marquer le linge, une paire de lunettes, un carnet, des plumes, une pierre à aiguiser, une scie à découper le bois, voire même l'arme des mousquetaires à genoux du temps de Molière,

*L'instrument dont le bec, jaillissante fontaine,  
Fouille les profondeurs de la nature humaine,*

on est sûr de les rencontrer fraternellement réunis dans les petits bazars du quai de la Batte.

Depuis l'année 1860 environ on y pratique beaucoup le commerce de la ferraille. Auparavant, un seul marchand s'occupait publiquement de ce genre de négoce. Ce marchand quitta la place du Marché et la cour du Palais pour s'établir le dimanche sur la Batte. Aujourd'hui, le nombre de ces boutiquiers y atteint la vingtaine. Le novice ouvrier comme le travailleur achevé va se munir là d'outils d'occasion, se monter ou se remonter à bon compte.

La foire aux chiens n'est pas loin des marchands de ferrailles. La gent canine compte sur ce marché des représentants de toutes races, de toutes tailles, de tous pelages. Au milieu de gros molosses tenus en laisse au garde-fou, ou couchés mélancoliquement sur la dure, ou encore attelés à un véhicule destiné à la vente

comme la bête d'attache, sont disséminés parfois des bichons soyeux, des barbets au poil frisé, des épagneuls, des king-charles, etc. Qu'on admire, si bon semble, le *fidèle ami de l'homme* décrit par Buffon ; mais gare aux crocs redoutables du boule-dogue et aux agaceries du roquet pygméen :

*De cet ami si cher craignez la trahison.*

Aux aboiements des chiens se mêlent sur la Batte les mille cris des oiseaux, le roucoulement des pigeons et le glossement des poules ; car le marché de la gent ailée joint celui de la race canine. Si la plaintive Philomèle et la sémillante fauvette, protégées maintenant par une loi, ne paraissent plus sur le marché, en revanche, le serin au plumage d'or, le pinson bavard, la linotte écervelée, le chardonneret chamarré, ainsi que le moineau criard et gourmand sont là, plusieurs mois de l'année, dans de minuscules prisons, de styles et de dimensions variés. Ces gracieuses petites geôles, pour le confectionnement de la plupart desquelles le bois et le fer



Les chanteurs de la Batte

Cliché Max Bienfait

ont été mis à contribution, sont à vendre également. Quant aux serins, qu'il est permis d'exposer toute l'année comme les autres oiseaux exotiques, ils sont l'objet d'un grand commerce, non seulement sur la partie de la Batte assignée à ce trafic, mais encore dans les cafés environnants.

La foule est néanmoins compacte sur ce point de la voie, quoique depuis 1873 le marché ait vu disparaître un de ses principaux attraits pour les *ornithophiles*. Il s'agit des *baltes* (concours) de pinsons et de linottes aveugles. Ces joutes, auxquelles participaient parfois soixante concurrents, avaient lieu tous les dimanches matin, mais

La basse-cour envoie régulièrement sur le marché, près de la rue Hongrée, de dignes représentants qui arrivent dans des paniers d'osiers placés sur des charrettes. Chaque dimanche amène un bon contingent de chalands pour acquérir poules (parmi lesquelles plusieurs d'origine italienne), dindons, oies, etc., qu'exposent une cinquantaine de marchands de volailles.

Il va sans dire qu'on n'est point en peine pour se désaltérer sur la Batte. Les débitants de rafraîchissements escomptent tout. Aussi sont-ils plusieurs à circuler sur le quai. L'un porte sur le dos un château d'eau... de coco ; d'autres conduisent de gais et légers



Le Marché de la Batte du dimanche

Cliché Max Bienfait

surtout aux mois de mai, de juin et de juillet. Les cages étaient fixées le long des façades des cafés, contre des treillis en bois. Dans les concours de pinsons, la palme était remportée par celui qui chantait le plus longtemps, tandis que dans les luttes entre linottes, celle qui lançait le plus de *coinqx* (cris du volatile) sortait vainqueur. Il fallait voir dans quelle extase le ramage de ces aimables concurrents plongeait les nombreux amateurs. Ceux-ci ne quittaient les chanteurs ni des yeux ni des oreilles. La loi sur la chasse, promulguée en 1882, a mis un terme à ces luttes joyeuses.

véhicules près desquels l'on peut prendre de la crème à la glace de différentes espèces. Il est de fait que la poussière soulevée par la circulation intense et les efforts nécessités pour se faire entendre dans le brouhaha qui règne d'un bout du quai à l'autre, dessèchent le gosier et excitent la soif.

Bruits des conversations, appels des marchands, boniments des charlatans se croisent et forment un affreux concert, un tintamarre burlesque que dominent seules, de temps à autre, ces alléchantes annonces : *un quartron de figues pour cinque censes, des djèyes comme des*

amand's ; Messieurs les bons cigares, cigares au musc, à l'odeur ! etc., etc.

Et tout ce mouvement et ces cris ne cessent qu'avec la fin de la foire, vers trois heures de l'après-midi. La circulation au quai de la Batte revient alors à son état normal, et le passant y pourra même entendre le clapotis du fleuve.

Telle est la Batte du dimanche comme nous la décrivions en 1885. Depuis lors le cosmopolitisme et l'intensité du trafic n'ont fait que croître et embellir sur ce sol privilégié, avec son pittoresque extrême, ses bizarreries et son caractère tout spécial.

Consignons, à ce propos, un souvenir de la guerre 1914-1918. L'animation qui, en temps ordinaire, était très faible les jours ouvrables, au quai de la Batte, y a pris, depuis cette époque malheureuse, une activité commerciale véritablement fébrile. Il y a là une vraie foire marchande journalière, permanente, où dès le principe, l'on vendit toutes espèces de denrées alimentaires, voire du bétail à des prix défiant n'importe quelle concurrence. Les négociants en beurre, qui craignaient des réquisitions de l'armée allemande, les éleveurs de porcs qui manquaient tout à coup de nourriture pour ces animaux, cédaient, les uns leur beurre, les autres, leurs porcelets, aux conditions les plus favorables. On pouvait se procurer un kilog de beurre moyennant deux francs, des cochons de lait à 1 fr. 50 et à moins encore.

Ce bon marché n'eut qu'une période très courte, de quinze jours au plus. La hausse prit bientôt le dessus, non seulement dans le trafic indiqué, mais dans la vente de toutes les denrées alimentaires et des produits ménagers, car on vendit et l'on vend encore les choses les plus disparates sur la Batte. Cette hausse prit même des proportions phénoménales. Sous l'influence de mesures douanières ou prohibitives, et des agissements de spéculateurs sans scrupule surtout, le litre de pétrole, par exemple, qu'on obtenait partout avant la guerre à 12 cent., ne tarda pas à être vendu à 1 fr. 25, puis à des taux de plus en plus ascensionnels. Il atteignit même le chiffre fantastique de 30 francs le litre. Le tabac trouvait de nombreux amateurs à 75 fr. le kilog. Le beurre avait suivi semblable mouvement ; pendant longtemps il avait preneurs de 30 à 40 francs le kilog et encore était-ce clandestinement qu'il se débitait. La graisse de bœuf ou de porc, quand on en découvrait, — car elle devint très rare, quoique le débit fût libre, — était obtenue à des prix plus élevés encore, à 52 francs le kilog. Le lapin avait une valeur de 50 francs parfois, presque celle d'une grosse vache au XVIII<sup>e</sup> siècle. De même encore, le savon vert ne pouvait-il être acquis à moins de trente francs le kilog au lieu de 45 centimes auparavant ; un simple pain de savon de toilette, prodigué en temps normal à 15 et 20 centimes, était recherché à sept et huit francs. Il en allait ainsi des autres marchandises, du café notamment que, à certains moments on achetait difficilement en dessous de 70 francs le kilog, ce qui précédemment se débitait à trois francs ; la chicorée se livrait à dix francs le kilog, soit le décuple du prix ancien. Un œuf se vendit couramment en 1918 à 2 fr. 25 c. Quant à l'amidon, il était devenu introuvable à 75 fr. le kilog, au lieu de 75 centimes, prix d'avant-guerre.

Chose curieuse, ce sont les produits coloniaux qui

l'emportent sur toute la ligne... de la Batte, et de ses prolongements, aux quais de la Ribué, Sur-Meuse, place Cockerill, rue de la Cité, etc. Faisant fi de toutes les lois belges les plus sévères, des exploiters, dans les premiers temps de la guerre, n'hésitaient pas à donner « trois paquets de saccharine pour 25 centimes ». L'autorité allemande elle-même dut intervenir pour mettre un terme à ce trafic illégal.

L'activité mercantile ne discontinuait pas tous les jours de la semaine, y compris les dimanches, cela va sans dire. Il fallait voir la multitude de camelots débiter des « couques », des légumes, du sel, des fromages, des saucissons, des denrées les plus variées. Les rares pains blancs ou gris d'un kilog se vendaient 16 francs et plus ; et encore durant les derniers temps le débit n'en était-il plus autorisé. Ainsi se fit-il qu'on payait le kilog de pommes de terre en 1918 au prix de cinq francs, prix de cent kilogs avant la guerre. Et l'on osait pourtant affirmer qu'une grande foule de clients était attirée par le bon marché des denrées. Tout est relatif, on le voit.

Depuis lors, les marchands de ces divers produits ont pris la Batte, le quai de la Goffe et voies environnantes, pour leur champ d'opérations. Ces marchés n'ont rien perdu de leur activité fébrile. Au contraire, on s'y procure maintenant tous les objets d'habillement, d'autant que les échoppes où ils se débitent se transforment à l'occasion en salon d'essayage.

Le quai de la Batte n'est pas seulement remarquable par son mouvement commercial, hebdomadaire ou journalier ; il l'est encore dans ses bâtisses. Certes, aucune d'entre elles ne remonte plus haut que la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, puisque la Batte fut créée seulement à ce temps. Mais plusieurs bâtiments restés debout doivent dater de cette époque.

Il en est ainsi de celui qui constitue l'angle du quai de la Batte et du marché aux fruits au quai de la Goffe, et qui est dit maison Havart. Celle-ci se compose d'un rez-de-chaussée, d'un entresol, de deux étages et d'un grenier. L'étrangeté de sa structure, sa forme irrégulière, originale, sa charpente en bois, ses étages en saillie très prononcée, garnis de haut en bas d'un revêtement d'ardoises à la façade vers le quai de la Goffe, ses fenêtres à croisillons ou à grilles de fer forgé formant caisson attirent l'attention du simple passant comme de l'archéologue. En 1924, de commun accord entre la Ville et le propriétaire, a été conclu un acte assurant, par la constitution d'une servitude, la conservation de l'aspect architectural de cette habitation si admirée des étrangers en raison de son style pittoresque. La Ville prend à sa charge l'entretien de la façade et de la toiture. C'est de la construction de cette maison, croyons-nous, qu'il est question dans les Recès de la Cité du 22 juin 1594. Précédemment, un citoyen appelé Mathieu Mathot qui demeurait en Draperie (rue de la Barbe d'Or), avait été autorisé à voûter la rivelette qui coulait derrière sa maison, à la condition d'opérer le même travail sur les autres points du Biez. En 1594, le Conseil de la Cité apprit avec plaisir que cette besogne était achevée et que Mathot montait « un beau édifice de briques servant d'embellissement de cette cité ».

A ce moment, quelques-unes des parcelles du terrain

propre à la bâtisse et devenu libre par suite de la création du quai, restaient inoccupées <sup>(1)</sup>; elles ne le furent plus longtemps. Non seulement les maisons s'y élevèrent, mais le prince-évêque, d'accord avec la Cité, permettait aux particuliers de creuser des caves sous le sol même du quai <sup>(2)</sup>.

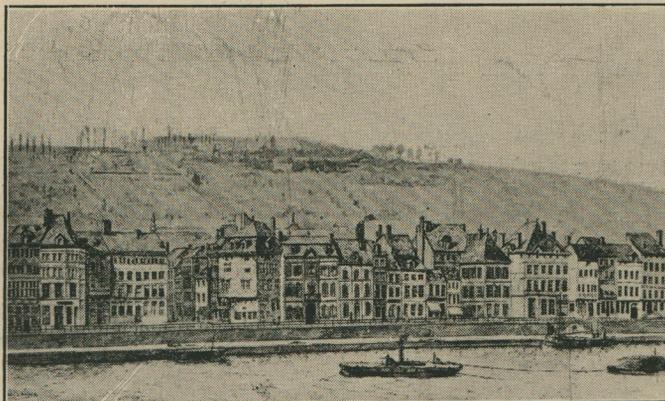
Les maisons à *sèyeûtes* (saillies), dont les étages étaient en encorbellement, constituaient le genre de bâtisses qui prédominait sur la Batte, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Pour faire avancer ainsi les étages sur la voie, qui était du domaine public, il fallait, nous l'avons dit, une autorisation du prince-évêque.

Il reste sur la Batte plusieurs maisons dont les étages sont en encorbellement. Le nombre en était beaucoup plus considérable autrefois. Combien ont disparu, rien qu'au XIX<sup>e</sup> siècle ! Tel est le cas pour l'ancien hôtel du Fer à Cheval très connu des Liégeois, siège d'arrivée de chars à bancs, et qui portait jadis le n<sup>o</sup> 15. On se rappelle encore son ample perron à double abord qui occupait presque tout le trottoir et donnait accès au restaurant. Il a été supprimé en 1879.

La démolition d'autres s'est faite par accident, dû au trop peu de solidité donnée à la façade qui n'avait parfois qu'une demi-brique d'épaisseur. Un des bâtiments s'est écroulé de la sorte en 1905, sans causer mort d'homme cependant.

Ce qui, bien avant notre siècle, a fait diminuer considérablement le chiffre des maisons à *sèyeûtes*, c'est le bombardement de 1691, que le maréchal français de Boufflers fit subir à notre ville. Les boulets incendiaires lancés du fort de la Chartreuse détruisirent en tout ou en partie la plupart des habitations du quai de la Batte, plus exposées que celles d'autres artères. Les bâtiments qu'on éleva pour remplacer ceux qui furent réduits en cendres ne pouvaient plus, d'après les nouveaux règlements sur les bâtisses, empiéter, d'une façon quelconque, sur la voie publique. Les *sèyeûtes* épargnées par le bombardement furent cependant tolérées.

La Capitation paroissiale de 1684 nous renseigne d'une façon précise ; on comptait alors sur la Batte, qui était comprise dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste,



Quai de la Batte en 1864

une quarantaine de ménages. Là vivaient un François Honlet, notaire, beaucoup de marchands en gros, des *faiseurs de cordes*, un drapier, des bateliers, deux brasseurs, et seulement deux ou trois *taverniers*. On voit que le nombre de ceux-ci s'est multiplié singulièrement depuis deux siècles et demi.

Entre les enseignes qui existaient en ce temps sur la Batte, signalons la *Thorette*, le *Château de Juliers*, le *Renard*, le *Cornet*, le *Verd Maillet*, la *Croix d'Or*, le *Mouton d'Or*, la *Croix Blanche* <sup>(1)</sup>, la *Tête d'Or* à côté de l'*Ecu de Bavière* <sup>(2)</sup>, la *Clef de Bois* <sup>(3)</sup>, le *Chasteau de Breda*, la *Casquette* <sup>(4)</sup>. Le *Chariot d'Or*, qui décorait la maison n<sup>o</sup> 21, à l'angle gauche de la rue Saint-Georges et datait de 1757, est maintenant au Musée archéologique. C'est une enseigne vraiment artistique gentiment sculptée, dorée et polychromée.

En la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les hôtels continuaient d'être assez nombreux. Près de l'hôtel du *Fer de cheval* était celui de la *Tête verte*, lequel fut transformé en 1828 en *Hôtel d'Allemagne*. Exploité par M<sup>me</sup> Doutrewe, il se trouvait à proximité des *Messageries royales* et de la rue Hongrée. Il se dressait non loin de l'hôtel du *Lièvre*.

## Bauduin le Lainier

RUE — Vainement tenterait-on de déterminer l'emplacement exact de cette artère, mais il était proche du couvent des Croisiers. Sa dénomination a eu une existence assez précaire, allant de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle à la première moitié du XIV<sup>e</sup>. Elle se

rapportait naturellement à un habitant principal de la localité. La désignation est mentionnée dans de rares documents du temps <sup>(5)</sup>.

## Bavière

RUE DE — commence rue Surlet, se termine rue Damry.

C'est vers 1860 que cette rue a été ouverte. Sur son

(1) En 1596, W. Louverix fut autorisé à occuper une « place d'héritage à prendre hors de la *navée Batte*, joindant d'aval à la maison de J. de Scorbion, brasseur, qui est de Pier Lyon ». (CF, *Nouv. Acquétes*, r. 113, f. 6.)

(2) 1607, 13 octobre : Permission est donnée par Sim. Maretz, cearier de S. A. le prince à J. Culoz « de faire une cave de dures pierres ou briques sous le real chemin devant sa maison à la Batte, portant l'enseigne de l'*Ecu de Bavière*, joind. vers le muid à Cl. Gaudet et d'aval à G. Cocquea. (CF, *Nouvelles Acquétes*.)

(1) Pour la canalisation de la maison de la Croix blanche, voir *RCC*, r. 1775-1777, f. 108.

(2) Pour l'alignement de ces maisons, voir *RCC*, r. 1759-1761, f. 103, 143 v<sup>o</sup>, — *CF*, r. 102, f. 207, — *Stock de Glain*, f. 160 v<sup>o</sup>, de notre collection particulière.

Le propriétaire de la *Tête d'Or* en 1759 était Philippe de Sellier, à titre du rendage lui fait par le baron de Baré, seigneur de Moisnil. La maison voisine avait pour possesseur G. Mathys en 1683.

(3) *Ibid.*, *CF*, r. 115, f. 375. — *REL*, r. 1761-1765, f. 237 v<sup>o</sup>.

(4) 1595 : *EL*, r. 2172, f. 159.

(5) XIII<sup>e</sup> siècle : Maison en le *rue Bauduin le Leynier*. (*Pauvres-en-Ile*, r. 11, f. 68 v<sup>o</sup> ; *Cartul.*, f. 202 v<sup>o</sup>.) — 1337 : Dois maisons ki sient en le *rue Bauduwin le lignier*, ke tient maistre Bares joindant les Croisiers... (*Ibid.*, r. 15, f. 29.)

emplacement s'étendaient précédemment plusieurs vergers au milieu desquels s'élevaient quatre ou cinq petites habitations. Le tout formait une propriété appartenant à M. Devaux-Woot de Trixhe. Ce propriétaire manifesta à la Ville, en 1859, l'intention de créer une cité ouvrière sur ces terrains. Le Conseil communal approuva le projet le 5 août. Il posa seulement pour conditions que le demandeur ne pourrait élever de constructions dans les cours et jardins attenant aux maisons ouvrières, sans l'autorisation du Collège échevinal, et que les maisons elles-mêmes ne pourraient avoir plus d'un étage. On se mit immédiatement à l'œuvre et, en 1861, le Conseil vota un crédit de 18,100 fr. pour le pavage, les égouts, et les trottoirs de la nouvelle percée.

La rue prit d'abord le nom du propriétaire, *Devaux* ; en 1863, le Conseil communal substitua à cette appellation celle de *rue de Bavière*, « en souvenir », disait le rapporteur, « d'une famille dont plusieurs membres ont occupé le pouvoir souverain dans notre ancienne principauté, notamment Ernest de Bavière, le fondateur de l'hospice voisin de cette rue ».

Le renom de cette **famille princière** fut grand, en effet, dans les siècles passés et ne s'étendit pas seulement au pays de Liège. C'est ainsi qu'à Bruxelles, il y a aussi une *rue de Bavière*, qui maintient là le souvenir de l'illustre maison.

Six membres de cette famille ont régné sur notre principauté. Le premier fut Jean de Bavière, élu <sup>(1)</sup> par le chapitre cathédral le 14 novembre 1389, ou plutôt imposé par la politique bien plus que choisi par des considérations religieuses. Il avait alors dix-sept ans, et peu des qualités requises pour l'épiscopat ou pour le gouvernement. Après être resté vingt-huit ans à la tête de la principauté, il résigna des fonctions qu'il remplissait mal, pour contracter mariage avec Isabeau de Luxembourg. Plus d'un siècle et demi s'écoula avant qu'un second prince de Bavière occupât le trône de Liège. Ce second prince fut Ernest de Bavière le plus connu. Sa biographie a sa place à l'intitulé de la voie qui lui est dédiée spécialement.

A Ernest de Bavière succéda, en 1612, son neveu, Ferdinand, duc des Deux Bavières, choisi comme coadjuteur en 1600. Son règne fut long et agité ; il se termina par la mort du prince, le 13 septembre 1650. Ferdinand laissa son siège épiscopal à un membre de la même famille : Maximilien-Henri, qui gouverna l'Eglise et l'Etat de Liège pendant trente-huit ans au milieu de difficultés extrêmes. Maximilien-Henri mourut en 1688. Six ans après, la mort du prince Jean-Louis d'Elderen permit à Joseph-Clément de Bavière d'être appelé au siège épiscopal de Liège qu'il ne quitta qu'en 1723. Il mourut le 12 novembre de cette année à Bonn.

Le dernier prince de la Maison de Bavière qui gouverna la principauté liégeoise est Jean-Théodore, cardinal prêtre, évêque de Freisingen et de Ratisbonne. Né le 3 septembre 1703, il fut nommé prince-évêque de Liège,

le 23 janvier 1744. La mort le frappa le 27 janvier 1763 <sup>(1)</sup>.

## Bavière

PLACE DE — Ainsi appelait-on depuis le 27 juillet 1908, la place qui venait d'être créée entre le boulevard de l'Est d'une part, les rues Ernest de Bavière et Henri de Dinant de l'autre. Elle a été débaptisée le 30 décembre 1918, pour devenir la *place de l'Yser*.

L'appellation ancienne rappelait l'**hôpital** qui occupait cette place en bonne partie et qui a été reconstruit en 1890, non loin de là, à sa situation actuelle. Pendant fort longtemps, jusqu'en 1880, cet hôpital constitua l'unique établissement du genre en notre ville. Sa fondation est l'œuvre presque exclusive du prince-évêque Ernest de Bavière.

Sans doute, dans le moyen âge, Liège comptait maintes institutions pour toutes les espèces d'infirmités ; mais on y manqua parfois de méthodes pratiques, d'organisation sagement conçue ; les secours ne furent pas toujours bien compris. A la longue, de même qu'une certaine catégorie de pauvres ménages auraient rougi en réclamant une aide nécessaire, de même une foule de malades refusaient de se faire soigner dans un de ces asiles, craignant de ne pas recevoir un traitement convenable, craignant aussi l'humiliation dont étaient l'objet les hospitalisés aux yeux de la multitude.

A l'avènement d'Ernest de Bavière, la misère, amenée principalement par les troubles graves qui régnaient dans les pays voisins, était intense chez nous. Le chiffre des malades laissés sans soins ou à peu près, suivait une marche ascensionnelle. Ernest de Bavière essaya de porter remède à ces maux « par divers moyens », comme il le rappelle lui-même dans un acte de l'an 1602.

Alors se forma une association de charitables bourgeois, parmi lesquels Wathieu de la Montagne, Denys Dolhen, Jean Collard, Ardt de Corswarem, Jean Liverloo, Jean et Laurent Butbach frères, Léonard Delvaux, Arnold Deschamps, Pierre Van den Roye, Renier Woet, Charles Counik, Toussaint Ansillon, Thomas Crassier, Jean Picquiny et Toussaint Delbrouck, la plupart marchands. Elle avait pour but de soulager les malades déshérités de la fortune.

Le prince tint à la reconnaître officiellement par mandement du 15 mars 1602 <sup>(2)</sup>, sous le titre Compagnie ou Confrérie de miséricorde chrétienne. « Sa charge principale », déclarait le prince dans la pièce constitutive <sup>(3)</sup>, « sera adviser soigneusement, selon nostre ordonnance ou des maîtres de la confrérie, aux misères de noz sujets, *recognoistre* (reconnaître) les plus pauvres maisons des citoyens, visiter souvent les maladeries, hostels-Dieu ou hospitaux <sup>(4)</sup>, consoler et soulager les prisonniers, bref exercer les offices de piété et charité envers toutes personnes *oppressées* (accablées) de quelque calamité ».

(1) *Almanach Mathieu Laensbergh*, 1764.

(2) *Man.* 1015, f. 259, à la BUL.

(3) La constitution de cette association a été imprimée à Liège chez Ardt de Corswarem, imprimeur juré, l'an 1602.

(4) En 1564, Gérard de Groesbeck avait déjà organisé un service de Frères et de Sœurs de Charité pour soigner les malades.

(1) *Elu* prince-évêque, sans être prêtre, Jean de Bavière refusa, dans la suite, de se faire sacrer ; il fournissait par cette conduite un motif de suspicion de plus à l'opposition que soulevait son gouvernement arbitraire.

THÉODORE GOBERT

Conservateur Honoraire des Archives de la Province de Liège  
Ancien Président de l'Institut Archéologique Liégeois

---

# Liège à travers les âges

LES RUES DE LIÈGE

2<sup>me</sup> Volume — 3<sup>me</sup> Fascicule



LIÈGE  
GEORGES THONE, ÉDITEUR

—  
1925